



Masters

- Patrimoines audiovisuels
- Production

Concours international 2018

Règlement

Ina SUP 2^e cycle
Institut national de l'audiovisuel
4, avenue de l'Europe - 94366 Bry-sur-Marne cedex - France
Tél. : +33 1 49 83 21 75 - Fax : 01 49 83 24 60 - e-mail : es2@ina-sup.com
www.ina-expert.com

Le présent règlement s'applique aux candidats ressortissants des pays hors Union européenne ou résidant hors UE.

Pour plus d'informations sur les études supérieures en France les candidats étrangers sont invités à s'adresser, dans leur pays, aux :

- attachés audiovisuels de l'ambassade de France ;
- attachés de coopération universitaire de l'ambassade de France ;
- Espaces Campus France ;
- centres de l'Alliance française.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

Le concours international est réservé aux candidats étrangers de nationalité autre que celles de l'Union européenne. Il est ouvert, le cas échéant, aux ressortissants des pays de l'UE résidant à l'étranger de manière permanente pendant la période des épreuves.

Les ressortissants des pays hors UE, résidant en France ou dans un pays de l'UE, sont invités à passer le concours général.

Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme équivalent aux diplômes de niveau Bac+3 français.

La majorité des enseignements sont dispensés en français. La maîtrise de la langue française est donc obligatoire. Le niveau de français requis est l'équivalent du test de français TCF (test d'évaluation du français).

Un niveau d'anglais minimum est requis (équivalent du niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues).

Les candidats doivent être âgés de 27 ans au plus l'année de l'inscription. Une dérogation à la limite d'âge peut être demandée au directeur d'Ina SUP sous forme de lettre jointe au dossier de candidature. **L'admission définitive reste conditionnée à la réussite des entretiens et à l'acceptation de cette éventuelle demande.**

Les candidats peuvent se présenter trois fois maximum.

N.B. : Les études sont à plein temps. Tout engagement dans d'autres études ou un emploi n'est guère possible.

CANDIDATURE

Les candidats doivent choisir, dès leur inscription, le diplôme auquel ils postulent (Patrimoines ou Production).

Pièces à joindre impérativement au dossier de candidature

- ❑ Une photo d'identité
- ❑ Une photocopie lisible du passeport
- ❑ La traduction certifiée* des diplômes de niveau Bac+3 minimum ou la traduction certifiée d'une attestation du niveau d'études.
** S'adresser au consulat ou à l'ambassade de France pour connaître les traducteurs agréés et certifier les traductions.*
- ❑ La photocopie du dernier relevé de notes en votre possession.
- ❑ Le cas échéant, une lettre de demande de dérogation à la limite d'âge à l'attention du directeur d'Ina SUP.

Règlement des frais de dossier

La candidature est prise en compte dès validation du dossier et du paiement en ligne des frais de candidature (50 euros). Cette somme ne pourra en aucun cas être remboursée.

CLOTURE des candidatures : vendredi 13 avril 2018

DEROULEMENT DE LA SELECTION

Les candidats dont le dossier aura été présélectionné devront répondre à des entretiens téléphoniques avec la responsable du service des masters d'Ina SUP. Cet entretien pourra être suivi d'une épreuve écrite à distance. Les modalités de cet écrit seront précisées aux candidats lors de l'entretien.

Ces entretiens ont pour objectif de déceler l'adéquation entre le projet professionnel du candidat et les objectifs de la formation, le potentiel des candidats pour porter des projets ambitieux, originaux et créatifs, la capacité à travailler en équipe, une personnalité affirmée, un esprit d'initiative, une aptitude à communiquer, une bonne culture générale et une connaissance du secteur audiovisuel et/ou patrimonial. Ces entretiens visent aussi à évaluer le niveau d'expression en français et en anglais du candidat.

ADMISSION

Une vingtaine d'étudiants seront retenus pour le master Production et une quinzaine pour le master Patrimoine. Le nombre de places ouvertes aux candidats étrangers n'est pas prédéterminé, Ina SUP se réservant le droit de retenir chaque année un nombre variable de candidats étrangers par diplôme.

Les candidats admis recevront la confirmation de leur admission par un courriel leur précisant les formalités à accomplir en vue de l'inscription définitive.

En cas d'admission, les candidats sont tenus de fournir :

- Une **photocopie du visa d'entrée en France** ou une lettre du consulat attestant que les démarches pour son obtention sont en cours.
- En cas de prise en charge par un organisme : **l'attestation de la prise en charge des frais de scolarité** mentionnant le montant et la date du versement à l'Ina.
- En cas de financement individuel : une **preuve du virement à l'Ina du montant des frais de scolarité (1 750 euros)**.

Les candidats étrangers retenus devront préciser la manière dont ils financeront leurs études à Ina SUP (bourse ou financement personnel), l'adresse de leur domicile envisagé en France s'ils le connaissent et la date prévue de leur arrivée.